



Province de Québec, le 17 janvier 2017
Municipalité La Rédemption.

Lundi le six (6) février 2017 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Madeleine Perreault, maire suppléante, madame messieurs les conseillers Michael Langlois, Simon-Yvan Caron,

Les conseillers absent: Patricia Lavoie, Jonathan Deschênes, Jean-Yves Deschênes.

Madame Nadine Roussy directrice générale était aussi présente.

Tous constate que le quorum n'est pas atteint pour tenir la réunion. Comme la loi le mentionne, une heure après l'ouverture de la séance, n'ayant pas toujours quorum, les deux conseillers présent soit Michael Langlois et Simon-Yvan Caron ajourne la séance à jeudi le 9 février à 19h.

Un avis de convocation est signifié à chaque conseillers absents.

Jeudi, le 9 février 2017 se tenait à 19h00 au Centre municipal, la séance ordinaire ajournée du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame la maire suppléante : Madeleine Perreault, ainsi que messieurs les conseillers suivants : Michael Langlois, Simon-Yvan Caron et Jean-Yves Deschênes.

Tous formants quorum sous la présidence de madame Madeleine Perreault, maire suppléante.

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente.

Les membres du conseil absent le lundi 6 février confirment avoir reçu l'avis de convocation.

1-2 17-19 Ouverture de la séance

Madame la pro- maire ouvre la séance par un moment de réflexion et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron conseiller, et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour et de conserver l'item «Affaires nouvelles ouvert».

3. 17-20 Lecture et adoption des procès-verbaux

Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu les copies des procès-verbaux de la séance régulière et spéciale du 16 et 23 janvier, la directrice générale demande une dispense de lecture de ceux-ci. Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes, résolu à l'unanimité d'adopter les dits procès-verbaux

4- 17-21 Acceptation des comptes

Sur proposition de monsieur Jean -Yves Deschênes, appuyé à l'unanimité, d'accepter les comptes du mois au montant de 77 981.40

AGENCE DES DOUANES ET REVENU CANADA	REMISES AU 31 JANVIER	2 848,47
AIR LIQUIDE	10 TUBE CONTACT, 2 BUSE MIG	61,91
AIR LIQUIDE	BOUTEILLES OXYGÈNE	73,88
AUTO PARTS PLUS USI-RIMOUSKI	GRAISSE EN TUBE GARAGE	52,79
BELL MOBILITÉ	CELLULAIRES	136,50
CANAC	GRATTOIR, PLATEAU BOTTES	38,11

CANAC	COUPE-GLACE, PELLE ACIER	44,47
CARQUEST	DPL 49200 CHARRUE	43,19
CENTRE DU CAMION DENIS INC.	RADIATEUR SOUFFLEUR	1 695,88
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	BOOSTER CHARRUE	174,76
CENTRE DU PNEU GERVAIS PAQUET	RÉP. ROUE BACCO + BAL. CAM.SER	177,98
CENTRE DU PNEU GERVAIS PAQUET	2 PNEUS CAMION VIDANGE	829,47
CITI COMMERCE SOLUTIONS	PAPETERIE	159,59
<i>CRSBP DU BAS-SAINT-LAURENT</i>	<i>COTISATION ANNUELLE</i>	<i>2 743,68</i>
DÉPANNEUR CHEZ TI-NOIR INC.	ESS, VOIRIE, POMPIER, ARTICLES	919,95
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION DÉC. 2016	4,00
HYDRO QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DE RUES	272,02
HYDRO QUÉBEC	6 RTE ROCHEFORT	29,29
HYDRO QUÉBEC	3 RTE ROCHEFORT	637,40
HYDRO QUÉBEC	BUREAU	658,48
HYDRO QUÉBEC	18 JANVIER	327,01
HYDRO QUÉBEC	8 RUE VIENS	288,26
HYDRO QUÉBEC	75 SOUCY	1 281,43
LA FABRIQUE	3E PARTIE FEUILLET PAROIS.	250,00
LES ATELIERS DE RÉNOVATION RP LTÉE	LAINÉ MINÉRALE GARAGE	48,26
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	DIESEL 4 JANVIER	1 678,25
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	DIESEL 10 JANVIER	1 329,79
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	DIESEL 12 JANVIER	1 653,79
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	PROPANE 03 JANVIER	1 111,39
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	PROPANE BUREAU 03 JANVIER	1 679,38
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	DIESEL GARAGE	1 991,33
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	DIESEL GARAGE 25-01	974,38
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	PROPANE GARAGE	1 003,67
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	PROPANE BUREAU	1 568,30
LETTRAGE ALLARD	4 DÉCALQUES INTERDIT FUMER	47,14
MINISTERE DU REVENU	REMISES DU MOIS DE JANVIER	7 061,04
MINISTERE DU REVENU	SOMM. COTIS.EMPL. EMP. 2016	431,95
MINISTERE DU REVENU	REMISES PAL	214,16
MRC DE LA MITIS	QUOTE-PART INFORMATIQUE CT	-16,93
MRC DE LA MITIS	TÉLÉPHONIE IP OCT. À DÉC.	412,34
NORTRAX QUÉBEC INC.	LAME ET SABOT CHARRUE	308,91
NORTRAX QUÉBEC INC.	SHIFTEER BACO	929,51
P. LABONTÉ ET FILS	CORNET SOUFFLEUSE À NEIGE	60,88
PERFORMANCE RIMOUSKI INC.	FILTREURS SOUFFLEUR	288,87
PERFORMANCE RIMOUSKI INC.	FILTREUR À AIR SOUFFLEUR	94,50
PIÈCES D'AUTO YANNICK HUET	SHIFTER CAMION VIDANGE	114,98
<i>PIERRE-LUC DRAPEAU</i>	<i>CONFECTION PLAN RÉSEAU VALVE</i>	<i>500,00</i>
POSTES CANADA	ACHAT DE TIMBRES	430,01
PROMOTEK	RAPP. MENS. OCT. À DÉC. 2016	435,47
PROMOTEK	LOCATION SOLTEK JANVIER 2017	482,90
PROMOTEK	LOCATION SOLTEK FÉV. 2017	482,90
PURIBEC INC.	CHLORE 12% + CONT. RET.	151,70

RAYMOND JEAN	SERVICE DE FOURRIÈRE 2017	400,00
RESTO HYDRAULIQUE	SHAFT, MOD CHARRUE	480,57
SANDRA ARSENAULT	CONCIERGERIE	850,00
SOCIETE DE L'ASSURANCES AUTOMOBILE QC	VERSEMENTS MENSUELS	903,24
SOCIETE DE L'ASSURANCES AUTOMOBILE QC	SOUFFLEUSE À NEIGE	297,49
STEEVE LÉVESQUE	KM EAUX USÉES	68,14
STEEVE LÉVESQUE	KM EAU USÉE	68,14
STEEVE LÉVESQUE	KM OPÉRATEUR EAUX USÉES	68,14
STEEVE LÉVESQUE	KM OPÉRATEUR EAUX USÉES	68,14
SYLVIE TREMBLAY, SEC. TRÉS. ADJ.	REPAS 5 POMP. INT. ACC. 9-1	55,46
SYLVIE TREMBLAY, SEC. TRÉS. ADJ.	BOUFFE RENC. CONS. BUDGET	51,16
SYLVIE TREMBLAY, SEC. TRÉS. ADJ.	LETTRE ENR. DU 5 DÉC	11,50
SYLVIE TREMBLAY, SEC. TRÉS. ADJ.	ACHAT TRIP EAU POTABLE	18,68
SYLVIE TREMBLAY, SEC. TRÉS. ADJ.	ACHAT JEUX ÉCOLE	66,47
TÉLÉ COMMUNICATION DE L'EST	FRAIS DE RÉSEAU ANNUEL	1 224,48
TÉLÉ COMMUNICATION DE L'EST	CELLULAIRE PADGET	101,30
TELUS COMPTES À PAYER	FAX JANVIER 17	128,41
TÉTRA TECH QI INC.	HONO. PROF. PROJ. EAU POTABLE	12 213,80
TREMBLAY BOIS MIGNEAULT LEMAY	HONORAIRES SERV. PROF. NOV. 16	275,94
URBA-SOLUTIONS	INSP. CONTRAT ÉMIS JANVIER	779,82
WILFRID OUELLET INC. NAPA 6827	PIN CHARRUE	19,53
WILFRID OUELLET INC. NAPA 6827	COMMUTATEUR, ÉCLAIR. CHARRUE	28,01
WILFRID OUELLET INC. NAPA 6827 05702	KIT DE FUSE	16,04
WILFRID OUELLET INC. NAPA 6827 05702	LAVE-VITRE, ANTIGEL , SAVON	105,09
WILFRID OUELLET INC. NAPA 6827 05702	HALOGENE EUROPEEN SOUFFL	13,84
WILFRID OUELLET INC. NAPA 6827 05702	COSSE CUIVRE, ÉCLAIR BACCO	52,83

COMPTES AU 31 janvier 2017	57 583,61\$
Salaires nets : 20 employés	19 408,32\$
Intérêts marge de crédit 4	311,35\$
Prêt camion citerne (intérêts)	678,12\$

Total des comptes : **77 981,40\$**

Salaires nets : 20 employés	19 408,32\$
Intérêts marge de crédit 4	311,35\$
Prêt camion citerne (intérêts)	678,12\$
Chèques en ligne et manuels déjà payés	32 063,28\$
Total déjà payé:	52 461,07\$

Reste à payer : 25 520,33\$

Solde des comptes Janvier 2017

600180 : 168 250,16\$

Visa : 0\$

Sylvie Tremblay
sec. trés. adj.

5. 17-22 **Demande d'autorisation MDDELCC(mise aux normes)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption désire procéder à la mise aux normes de ses installations de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aqueduc sont assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE);

CONSIDÉRANT QU'EN regard de cet assujettissement une demande d'autorisation doit être déposée au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été confié à Tetra Tech QI inc. de préparer les plans et devis reliés à ce projet;

PAR CONSÉQUENT, Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes, conseiller, et résolue à l'unanimité,

QUE la municipalité de La Rédemption autorise Tetra Tech QI inc. à soumettre la demande d'autorisation (art.32 LQE) au MDDELCC en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la municipalité de La Rédemption s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec l'autorisation accordée;

QUE la municipalité de La Rédemption s'engage à :

- Utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- Le cas échéant, faire le suivi et respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;
- Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

QUE la municipalité de La Rédemption autorise, le cas échéant, le paiement des frais exigibles de la part du MDDELCC pour l'obtention de l'autorisation.

6. 17-23 **Refinancement Eaux usées , octroi contrat**
Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de la paroisse de La Rédemption accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONAL INC.** pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 911 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2010-02. Ce billet est émis au prix de **98,658 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

50 600 \$	1,5 %	14 février 2018
52 000 \$	1,6 %	14 février 2019
53 300 \$	1,85 %	14 février 2020
54 600 \$	2,05 %	14 février 2021
701 200 \$	2,25 %	14 février 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

6A) 17-24 Emprunt par billet , refinancement Eaux usées

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de La Rédemption souhaite emprunter par billet un montant total de 911 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2010-02	743 800 \$
2010-02	167 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 911 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2010-02 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse suppléante Madame Madeleine Perreault et la secrétaire-trésorière Madame Nadine Roussy ;

QUE les billets soient datés du 14 février 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	50 600 \$
2019	52 000 \$
2020	53 300 \$
2021	54 600 \$
2022	56 100 \$(à payer en 2022)
2022	645 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de La Rédemption émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlements d'emprunt numéro 2010-02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

7. 17-25 Desjardins :utilisation des services dépôts

Sur proposition de monsieur Michael Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise dument la directrice Nadine Roussy, et la secrétaire trésorière adjointe Sylvie Tremblay, à signer la convention au nom de la municipalité pour l'utilisation des services de dépôts à toute heure ou pour traitement différent.

8. 17-26 Corporation informatique Municipale

Sur proposition de monsieur Michael Langlois appuyé et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture de l'abonnement annuel des logiciels au montant de 3 920.65\$.

Par la même résolution, la municipalité adhère à la coopérative part l'achats de 20 parts sociale pour la sommes de deux cents dollars (200\$) cotisation annuelle, La maire suppléante est autorisée à signé le contrat d'achat.

9. **17-27** **Groupe Ultima : assurance complémentaire**
Sur proposition de monsieur Michael Langlois, appuyé et résolue à l'unanimité par le conseil de payer la cotisation supplémentaire de 2 737\$ pour compléter les assurances 2017. Ceci représente les assurance supplémentaires pour le réservoir diesel neuf ainsi que pour la responsabilité et accidents des pompier des élus , dirigeants et des bénévoles.
10. **17-28** **Autorisation facture Nortrax, réparation rétrocaveuse**
Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes, résolue à l'unanimité par le conseil de payer la facture 675095 au montant de 5 434.63\$ incluant les taxes pour les pièces de réparation de transmission pour la rétrocaveuse (tork seal et joint....)
11. **17-29** **Autorisation paiement facture As du camion**
Sur proposition de monsieur Michael Langlois, appuyé et résolue à l'unanimité par le conseil de payer la facture 74659 au montant de 9 912.66\$. Un crédit de 1 806.51\$ est déduit de ce montant. Ceci pour la transmission.
12. **17-30** **École LE Mistral (Enrichissement musical)**
Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, appuyé et résolue à l'unanimité par le conseil de verser le montant de 50\$ pour enrichissement musique.
13. **17-31** **Demande Coop habitation l'Oasis**
Sur proposition de monsieur Michael Langlois, appuyé et résolue à l'unanimité par le conseil de refuser la demande de la Coopérative habitation L'oasis pour l'enlèvement des intérêts de taxes municipales dues et non payées. La Coopérative n'ayant pas respecté les échéances de paiement.
14. **17-32** **Pour un Québec en Santé; demande d'appui**
Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, appuyé et résolue à l'unanimité par le conseil est favorable aux démarches entrepris par Regroupement pour un Québec en santé.
15. **17-33** **Journées Persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de

collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-YVES DESCHÊNES, ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

16. 17-34 Commission toponymie

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil dépose à la commission de toponymie du Québec , la demande pour officialiser le nom du chemin construit par la municipalité. La dénomination choisit est Chemin de la Montagne. Ce chemin donne accès à la montagne St-Pierre , il est le seul chemin public de la MRC de La Mitis donnant accès aux terres publiques.

17. AFFAIRES NOUVELLES:

A)

18. Période de questions

19. 17-35 Fermeture de l'assemblée

Après la période de questions, il est proposé par madame Patricia Lavoie, résolu à l'unanimité la fermeture de l'assemblée à 20h.

Je, Madeleine Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Madeleine Perreault
Pro-maire

Nadine Roussy
Directrice générale

Étaient présent à la séance du conseil du 6 février:

Jean-Claude Mongeon, , Micheline Lavoie, Donald Chassé et Simon Chassé

Étaient présent à la séance ajourné du conseil du 9 février:

Micheline Lavoie, Jean-Marc Deschênes